

**Présents :** Anne BAYON de NOYER, Françoise CARRIAU, Gilles CHAMPION, Jean- François BERNARD, Sophie BARRET, Karine ROUSSILLAT, Rémi PÉRU, Isabelle LEROUX, Vincent COURTINE, Eva PICARD, Jean- Noël PERRIN, François BORNE.

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Anne BAYON de NOYER, Maire, a délibéré sur les points suivants :**

- 1) **Retient l'offre de l'entreprise Ligne Dau (Tours), pour la maîtrise d'œuvre des travaux du centre bourg** (tranche 1 et 2), pour un montant de 36 600.00€ HT.
- 2) **Autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec la CC Bléré Val de Cher** pour la saison culturelle 2022.
- 3) **Autorise le Maire à signer un protocole d'accord avec Bouygues Telecom**, autorisant des études techniques préalables, en vue de l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile- tous opérateurs- sur le territoire de la commune.  
Courçay a été identifiée en zone blanche par le Gouvernement, qui a lancé un programme pour une meilleure couverture du réseau mobile, Bouygues Telecom est missionné pour la partie technique.
- 4) **Donne une suite favorable à la demande d'utilisation du local communal** situé dans le bourg, près de la Promenade, reçue des producteurs du marché, qui souhaitent stocker du matériel pour leurs ventes du jeudi à Courçay. Une convention sera établie.
- 5) **Est informé de la prospection en cours pour souscrire une ligne de trésorerie** (souscription autorisée par la délibération du 26 mai 2020, jusqu'à 50 000€), afin de faire face aux premières dépenses importantes liées au projet du centre bourg, et aux décalages dans le versement des subventions.
- 6) **Une conférence/réunion publique se déroulera le 28 juin prochain à 19h** à la salle polyvalente, animée par le président du SMICTOM, Vincent LOUAULT.
- 7) La journée autour du Théâtre de la Nature se déroulera le **22 mai de 10h à 18h**.
- 8) **L'inauguration de l'arboretum sur les bords de l'Indre au 25 juin** en fin de matinée.
- 9) Sont fixées les permanences du bureau de vote pour les élections législatives du 12 et 19 juin.
- 10) **Désigne un agent communal référent pour l'accueil des personnes victimes de violences**, dans le cadre d'un protocole départemental mis en place avec toutes les structures intervenant dans ce domaine (maillage au niveau communautaire).
- 11) **Organise une réunion publique jeudi 16 juin à la salle polyvalente, à 20h30**.